



# CP 1999/021 FR Final

Comité Permanent des Médecins Européens  
Standing Committee of European Doctors

---

Original : English

## Subject

Resolution of the CP regarding the proposal for a Council Directive (1999/C 43/01) amending Directive 93/104/EC of 23 November 1993 concerning certain aspects of the organisation of working time to cover sectors and activities excluded from that Directive

## Sujet

Motion du CP concernant la proposition de directive du Conseil (1999/C 43/01) modifiant la Directive 93/104/EC du Conseil, du 23 novembre 1993, concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail afin de couvrir les secteurs et activités exclus de ladite Directive.

### Concerning / Concerne

All Delegations  
Toutes les Délégations

### Purpose / Objet

Approved by the General Assembly - 27<sup>th</sup> March 1999  
Approuvé par l'Assemblée Générale - 27 mars 1999

### Key word / Mot clé

Working time  
Temps de travail

23/04/1999

---

Avenue de Cortenbergh, 66 box 2  
B - 1000 BRUSSELS - BELGIUM

☎ ++ 32 2 7327202

Fax ++ 32 2 7327344

E-mail : [cp@euronet.be](mailto:cp@euronet.be) - WWW : <http://www.cpme.be>

Motion

du Comité Permanent des Médecins Européens (CP)

Concernant la proposition de DIRECTIVE DU CONSEIL (1999/C 43/01) modifiant la directive 93/104/CE du Conseil, du 23 novembre 1993, concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail afin de couvrir les secteurs et activités exclus de ladite directive.

Le Comité Permanent des Médecins Européens (CP) lors de ses réunions à La Haye, en novembre 1998 et à Bruxelles en mars 1999, a examiné les dispositions du document mentionné ci-dessus quant à son application au secteur exclu des médecins en formation et exprime ici son soutien unanime à la proposition.

Le Comité Permanent des Médecins Européens (CP) estime qu'en ce qui concerne les médecins en formation, la proposition est équilibrée dans tous ses aspects. Le CP souhaite donc apporter son soutien à l'adoption par la Commission de la proposition de directive sous sa forme actuelle.